

Contrat de gestion de la RTBF : cela se joue maintenant

« Sur 16 programmes culturels proposés par la RTBF, un seul est diffusé sur La Une. Cette réalité est partagée en radio. »

Dominique VOSTERS

40

C'est, en millions d'euros, le montant que rapporte la publicité en télévision. Le mouvement « La RTBF nous appartient » voudrait supprimer la pub des antennes de la RTBF.

AVANT DE LIRE

● **Marc UYTTERHAEGHE**

Le contrat de gestion de la RTBF arrive cette année à son terme. Ce document est important car il définit les cadres et les missions de la chaîne publique pour une période de cinq ans (2018-2022).

Le précédent contrat de gestion prévoyait, par exemple, de porter une plus grande attention aux nouveaux médias et à la présence de la RTBF sur internet et les réseaux sociaux ou à l'intervention de

la RTBF dans la production de séries télévisuelles belges francophones, locales et populaires.

Pendant plusieurs jours, différents acteurs du monde audiovisuel mais aussi de la société civile vont être entendus par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour dresser les contours du nouveau contrat de gestion. Ensuite, dans les quatre mois après cette consultation, le Parlement remettra ses recommandations au Gouvernement de

la Fédération et les publiera sur le site du Parlement de la Fédération. À l'expiration de ce délai, le gouvernement finalisera le nouveau contrat avec la chaîne publique en tenant compte des recommandations.

On n'en est pas encore là. Mardi, l'administrateur général de la RTBF Jean-Paul Philippot était auditionné pour la seconde fois.

Mercredi, c'était au tour de l'Association des journalistes professionnels (AJP) et des syndicats, suivis

jeudi par le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Dominique Vosters Impossible de tout relayer ici. Mais le CSA a décidé de focaliser son attention sur certains points, que nous développons ci-dessous, ainsi qu'un point de l'AJP. Si la matière vous intéresse, vous pouvez consulter les sites de l'AJP (www.ajp.be) et du CSA (rtbf2018.csa.be). ■

CULTURE Quasiment absente de La Une

Le CSA observe qu'avec la suppression de l'émission *50° Nord* fin 2015, la plage d'expression directe réservée aux artistes a diminué. Les émissions *C'est Cult* (La Deux), *L'invitation* (La Trois) et *Coupé au montage* (La Trois) - qui sera remplacée dès ce samedi par *Des vies*, présenté par Élodie de Séllys suite au départ de Myriam Leroy - ne représentent que 70 % du temps d'antenne qui était consacré à *50° Nord*. Le CSA observe également

les différences entre la programmation culturelle de La Une et celle des deux autres chaînes, La Deux et La Trois.

En effet, sur 16 programmes culturels proposés par la RTBF, un seul est diffusé sur La Une. Cette réalité est partagée en radio où La Première et Musiq3 représentent, à elles seules, 82 % du temps d'antenne dévolu au développement culturel.

Commentaire : Depuis l'arrivée de François Tron à la direction

des programmes télé, la RTBF s'est évertuée à donner une identité propre à ses trois chaînes : La Une, chaîne familiale et du divertissement ; La Deux, chaîne du sport et de l'humour ; La Trois, chaîne de la culture, des enfants (*OUFtivi*) et aussi des archives. Ce sera aux parlementaires de décider si cette répartition doit être précisée et/ou revue. À noter que le CSA oublie de mentionner l'arrivée depuis la rentrée dernière de deux émissions consacrées au théâtre, *Jour de relâche* et *Jour de relâche le mag*, toujours sur La Trois.

QUOTAS DE FICTION La francophonie surreprésentée

Le contrat de gestion de la RTBF prévoit de nombreuses obligations de quotas dont des quotas d'œuvres européennes et indépendantes avec l'objectif de soutenir le secteur de la fiction européenne. La RTBF remplit amplement cette obligation avec une moyenne de 57,5 % sur quatre ans (pour une obligation de 50 %). Le CSA observe néanmoins un certain manque de diversité au sein des œuvres européennes

diffusées : alors que le quota d'œuvres francophones est établi à 35 %, la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles représentent, tous genres confondus, 79 % de la programmation de fiction européenne de la RTBF. Les œuvres allemandes représentent la même proportion que celle en provenance de tous les autres pays européens confondus. En portant le regard au nord du pays, le CSA constate que les fictions

flamandes sont, quant à elles, presque absentes de la programmation de la RTBF et atteignent à peine les 0,10 %. En matière de longs-métrages diffusés sur la période 2012-2015, plus de 800 proviennent des USA, 700 de France et 500 de Belgique. Le reste se partage entre l'Europe, le Royaume-Uni et le reste du monde. La Flandre arrive bonne dernière.

Commentaire : Le constat est plutôt interpellant. Pourtant, l'offre de fictions en provenance des autres pays européens est pléthorique. Les pays nordiques, pour ne citer qu'eux, ont d'ailleurs été à la base de quelques gros succès ces dernières années (*Bron, Borgen, The Killing...*). La fiction anglaise est également réputée. Mais il ne faut pas aller si loin : la fiction flamande offre, elle aussi, quelques pépites qui sont d'ailleurs vendues à l'international. Alors, pourquoi pas sur les antennes de la RTBF ?

SÉRIES BELGES Un système qui pourrait être étendu

Depuis 2012, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF alimentent un Fonds spécial pour les séries belges. Sur l'exercice, le fonds a été provisionné de plus de 16 millions d'euros par les deux partenaires. Cela a permis de mobiliser les moyens d'autres sources de financement privées et publiques (tels que Wallimage, Screen, du Tax Shelter, des coproductions, des rachats étrangers, du placement de

produits...). Avec *La Trêve* et *Ennemi Public*, issus de ce modèle, la RTBF a rencontré ses premiers succès publics et critiques pour des séries 100 % belges. Le fonds a en outre permis de soutenir l'émergence de nouveaux talents en écriture de fiction sérielle et de développer un nouveau pan de la production en Belgique francophone. Le CSA considère que le

mécanisme d'appel à projets du Fonds des séries locales est un exemple à suivre et la pérennisation du Fonds séries serait une évolution positive. L'organisme de contrôle pense également que le système pourrait être étendu à d'autres types de programmes.

Commentaire : La fiction propre revit, dynamisant tout un secteur. Le CSA n'en parle pas, mais

plusieurs réalisateurs se sont plaints de la hauteur des budgets, ce qui les a obligés à payer tout le monde au tarif minimal. La direction de la RTBF a temporisé, indiquant que des revenus ultérieurs allaient provenir de la vente de DVD et/ou de la vente des séries à d'autres chaînes. Ce qui s'est effectivement produit. Les saisons 2 de *La Trêve* et *d'Ennemi public* sont sur les rails. Et une bonne quinzaine de projets sont d'ores et déjà lancés.

PUBLICITÉ En dessous des limites fixées

En 2015, la dotation de la RTBF était de 232 millions d'euros et les recettes publicitaires étaient d'un peu plus de 40 millions d'euros pour la télévision, près de 29 millions pour la radio. Les revenus issus de la pub sur le web sont marginaux. En télévision, selon le contrat de gestion actuelle, la RTBF ne peut pas diffuser plus de six minutes de publicité par heure en moyenne journalière et la publicité ne peut excéder 30 minutes entre 19 et 22 h. D'après les mesures effectuées par le

CSA entre 2012 et 2015, la RTBF a respecté toutes les limites de durée qui lui sont imposées. Elle est même restée bien en deçà du plafond imposé. Pour la publicité en ligne, le CSA relève que l'identification claire de la publicité n'est pas systématiquement garantie. Pour la publicité via le placement de produit, l'organisme relève certains manquements dans l'application du pictogramme PP sur la plateforme Auvio de la RTBF.

Commentaire : Pour le CSA, la RTBF remplit ses obligations en matière de

pub. Lors de son audition mardi, Jean-Paul Philippot n'a d'ailleurs pas demandé de pouvoir diffuser plus de publicité. Mais il souhaite ne pas se voir interdire de nouvelles formes publicitaires, comme celles qui permettent de cibler plus les téléspectateurs suivant leur profil. Certains citoyens plaident pour une RTBF sans pub (partiellement ou totalement), à l'image de ce qui a été fait sur France Télé. De plus, l'arrivée annoncée de TF1 sur le marché publicitaire belge nécessite de se pencher sérieusement sur le sujet. La baisse de revenus devra nécessairement être comblée, sous peine de voir la RTBF devoir réduire la voilure en coupant dans ses programmes et/ou son personnel.

INFORMATION Maintien de la qualité

Entendus mercredi, les représentants de la Société des journalistes (SDJ) de la RTBF. Pour eux, il conviendrait à présent d'élaborer des règles de déontologie pour la RTBF dans son ensemble, complétées par les règles déontologiques déjà existantes pour les programmes d'information, avec un meilleur contrôle éditorial des différents contenus sur les différentes plates-formes de diffusion. L'AJP (l'Association des journalistes

professionnels) a, quant à elle, plaidé pour une information de qualité. Pour cela, elle souhaite que le maintien des moyens (financiers et humains) au secteur « information » soit inscrit dans le contrat de gestion. Martine Simonis, secrétaire de l'AJP, a également demandé que la RTBF mette fin aux emplois précaires (pigistes, intérimés et contrats à durée déterminée à répétition) qui représentent 11,4 % des effectifs.

L'AJP demande aussi que la notion de fact-checking (vérification de l'information) soit inscrite dans le contrat de gestion. « Ils doivent recevoir les moyens (humains notamment) pour s'installer dans une démarche quotidienne et proactive », indique l'AJP. L'association garde aussi un œil sur la diversité, pas assez mise en valeur à l'antenne, et sur la frontière parfois limite entre information et divertissement.

Commentaire : Depuis quelques années, le secteur de l'info est en pleine mutation à la RTBF. Cette mutation a généré des soucis en matière de gestion du personnel de l'info, avec des cas de burn-out. La RTBF a réagi en mettant sur pied des groupes de travail et évité le conflit social de peu.

Pour une RTBF sans publicité

Fondé en février, le collectif « La RTBF nous appartient » a émis cinq propositions. Et milite notamment pour une RTBF sans pub.

« La RTBF nous appartient ». C'est le nom d'un nouveau groupe mis sur pied par des citoyens issus, pour partie, de la plateforme Tout autre chose, qui milite pour « un nouveau type d'action politique, souple, ouvert, créatif et réjouissant », peut-on lire sur leur site (www.toutautrechose.be). « Nous avons commencé à nous réunir en février, explique Robin Van Leeckwyck, coordinateur du groupe. On se réunit tous les quinze jours le vendredi soir. Et nous avons émis cinq propositions pour améliorer le service public. Notre objectif est d'être auditionné par le Parlement. »

La première vise une RTBF sans publicité ni sponsoring. « Nous proposons un plan sur 5 ans de suppression progressive de la publicité et du sponsoring à la RTBF, avec d'abord une phase de test en la supprimant uniquement le mercredi. Ce qui nous gêne, c'est que les programmes sont élaborés en fonction de la publicité et pas en fonction du public. Nous sommes en train de travailler sur des pistes de financement alternatif. »

La deuxième proposition demande des émissions culturelles et socio-économiques à des heures attractives. « En comparaison avec le début des années 2000, la proportion d'émissions de divertissement par rapport à des émissions culturelles et/ou d'information en début de soirée s'est inversée. »

La troisième recommandation du collectif vise la gestion de la RTBF. « Nous souhaitons qu'elle soit gérée aussi par des citoyens, pas que des politiques. »

Ensuite, les membres de « La

RTBF nous appartient » souhaitent que le nouveau contrat de gestion soit moins flou. « Nous souhaitons revenir à un contrat de gestion clair, qui définisse objectifs et obligations de la RTBF le plus précisément possible. »

Enfin, la dernière demande concerne la médiation. « La RTBF nous appartient » souhaite que le service soit externalisé. « Le Médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait coordonner la médiation de la RTBF : le traitement des plaintes (avec la collaboration obligée de la RTBF). »

Le collectif ne compte pas se limiter à ces cinq propositions. « Les gens peuvent aller les lire dans le détail sur notre site, y apporter leurs commentaires et aussi faire d'autres propositions. Nous espérons atteindre un total de dix. » ■ M.U.

Vous pouvez retrouver les propositions de « La RTBF nous appartient » sur www.toutautrechose.be/groupes/acrimed/5-propositions-pour-le-contrat-de-gestion